

DECISION CA149-2015

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015

Objet de la d cision Demandes d'adh sions de l'UFR SANTE

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver les demandes d'adh sions 2015 de l'UFR SANTE   ASBMR et SOFRASIMS.

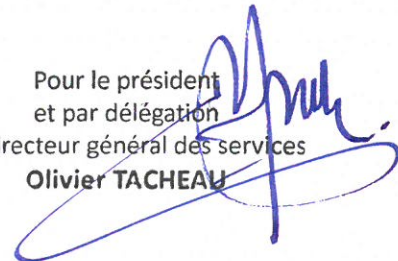
Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 9 d cembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **16 d cembre 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
15/10/2015	UFR Santé Département Médecine		Cotisations pour 2015
Nom de l'association ou de la société savante ASBMR (The American Society for Bone and Mineral Research)	Montant	Centre financier	Observations
SOFRASIMS (Société Francophone de Simulation en Santé)	\$285,00	A90610	PR CHAPPARD
	50,00 €	A90610	M. LEFTEROTIS Georges
			Date compte rendu CA